



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr. générale
6 mai 2019
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquantième session
Bonn, 17-27 juin 2019

Point 18 d) de l'ordre du jour provisoire
Questions administratives, financières et institutionnelles
Rapport annuel

**Activités menées par le secrétariat pendant l'année 2018,
principaux programmes exécutés et résultats financiers**

Rapport annuel du secrétariat*

Résumé

Le rapport annuel 2018 du secrétariat a été élaboré conformément au mandat énoncé au paragraphe 18 de la décision 21/CP.23.

Destiné à un large éventail de parties prenantes, le dernier rapport annuel donne une vue d'ensemble des activités du secrétariat, des principaux résultats du processus découlant de la Convention, et des données financières de 2018.

La version complète de la publication est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/annualreport>.

* Le présent document devait paraître après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes		3
I. Introduction	1–2	4
A. Mandat	1	4
B. Objet du présent document	2	4
II. Activités du secrétariat en 2018	3–23	4
A. Vue d'ensemble	3–4	4
B. Principales réalisations	5–21	5
C. Résultats financiers	22	8
D. Personnel du secrétariat	23	8
III. Perspectives pour 2019 et au-delà	24–25	8

Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
DTU	Université technique du Danemark
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a demandé au secrétariat d'élaborer et de publier un rapport annuel, d'après les éléments prévus au paragraphe 37 du document FCCC/SBI/2016/INF.14, pour examen à chacune des sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) suivant la clôture de l'exercice précédent, où figurent des renseignements sur les activités du secrétariat au cours de l'année précédente, les principaux aspects de l'exécution des programmes et les résultats financiers¹. Les rapports annuels visent à faciliter la compréhension par un grand nombre de parties prenantes et d'observateurs de ce que produit le secrétariat et des difficultés qu'il rencontre, et contribuer ainsi à une meilleure communication et renseigner le public, les médias et les organisations non gouvernementales (ONG) sur le processus découlant de la Convention. À sa quarante-neuvième session², le SBI a pris note des améliorations que le secrétariat propose d'apporter aux rapports annuels futurs dans le document FCCC/SBI/2018/INF.19.

B. Objet du présent document

2. Le présent document offre un résumé du rapport annuel 2018, qui présente les principaux résultats du processus de la Convention et des activités du secrétariat, en particulier leurs effets en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il souligne les faits marquants de l'année s'agissant des manifestations organisées et des partenariats mis en place et récapitule les résultats de la vingt-quatrième session de la COP. Le rapport présente aussi brièvement les perspectives pour 2019 et au-delà.

II. Activités du secrétariat en 2018

A. Vue d'ensemble

3. Le secrétariat a réalisé principalement en 2018 les activités et produits suivants :

a) **Permettre et faciliter le dialogue intergouvernemental** : organisation de trois réunions et assistance pour 165 points et alinéas de l'ordre du jour à la vingt-quatrième session de la COP ;

b) **Soutenir les processus et les organes techniques au titre du processus intergouvernemental** : organisation et appui de 30 réunions d'organes constitués et des groupes d'experts, des chambres et des équipes spéciales qui en relèvent et de 110 réunions d'examen et d'analyse ;

c) **Gérer les données, l'information et les connaissances indispensables** : élaboration de 345 documents officiels et mise au point, administration et amélioration de neuf portails de données ;

d) **Permettre l'interaction entre les Parties, entre les Parties et les acteurs non parties, et au sein du système des Nations Unies en général** afin de renforcer la mobilisation vers les objectifs de la Convention, en permettant la participation de 22 924 participants à la vingt-quatrième session de la COP, et en lançant, conjointement avec le Département de la communication globale de l'ONU, l'initiative « Une place pour tous » (People's Seat), qui a atteint environ 1,35 milliard de personnes.

¹ Décision 21/CP.23, par. 18.

² FCCC/SBI/2018/22, par. 114.

4. Le chapitre II.B ci-après indique les principales réalisations du secrétariat au titre des activités mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus.

B. Principales réalisations

1. Permettre et faciliter le dialogue intergouvernemental

5. En 2018, le secrétariat a prêté son appui à trois sessions de réunions exceptionnelles tenues à Bonn (mai 2018), à Bangkok (septembre 2018) et à Katowice (décembre 2018). La vingt-quatrième session de la COP, tenue à Katowice, sous la présidence de la Pologne et avec l'appui du secrétariat, a été un franc succès, les Parties étant parvenues à un résultat équilibré concernant le programme de travail de l'Accord de Paris, ce qui permettra d'appliquer rapidement l'Accord de Paris.

6. Le secrétariat a aussi prêté son appui au Dialogue Talanoa, lancé à la vingt-troisième session de la COP, qui a réuni des personnes du monde entier pour échanger leur expérience et susciter une riposte mondiale aux changements climatiques. Les Parties et les acteurs non parties ont soumis des centaines de contributions et fait part d'initiatives ambitieuses adoptées partout dans le monde, qui ont été rassemblées dans un rapport de synthèse³. La réunion finale de haut niveau du Dialogue, à la vingt-quatrième session de la COP, a débouché sur l'Invitation à agir du Dialogue Talanoa⁴. Le secrétariat a également soutenu le bilan de la mise en œuvre et du niveau d'ambition d'ici à 2020 et établi un rapport de synthèse à ce sujet⁵.

2. Soutenir les processus et les organes techniques au titre du processus intergouvernemental

7. Pour ce qui est des **contributions déterminées au niveau national (CDN)**, le secrétariat a appuyé les dialogues régionaux sur les CDN en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, coalition de pays et d'institutions qui mobilisent leurs ressources et leurs compétences spécialisées pour fournir aux pays les outils dont ils ont besoin. Le secrétariat aide le Partenariat en mettant à sa disposition un bureau de liaison à Bonn et a engagé quatre experts régionaux pour coordonner les activités régionales.

8. Pour ce qui est de **la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) a publié à sa 100^e réunion, avec l'appui du secrétariat, un rapport présentant l'ensemble des retombées bénéfiques du MDP. Le rapport souligne que le MDP a conduit à des investissements de plus de 300 milliards de dollars dans des projets de réduction et de prévention des émissions dans des pays en développement, et permis d'éviter l'émission de 2 milliards de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone.

9. Le secrétariat a aidé les Parties à **remédier aux effets des mesures de riposte** en organisant à Bonn le tout premier atelier sur les outils de modélisation pour l'analyse des mesures de riposte, qui a débouché sur le déploiement par des experts ghanéens du modèle d'évaluation de l'emploi vert, qui doit étudier les incidences sociales des mesures de riposte.

10. Afin d'améliorer la **communication sur les données scientifiques relatives au climat**, le secrétariat a organisé un dialogue sur la recherche au cours des réunions de Bonn, ainsi qu'une manifestation conjointe de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du

³ Disponible à l'adresse https://img1.wsimg.com/blobby/go/9fc76f74-a749-4eec-9a06-5907e013dbc9/downloads/1cujifh1k_19705.pdf.

⁴ <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Talanoa%20Call%20for%20Action.pdf>.

⁵ FCCC/CP/2019/2.

climat (GIEC) consacrée au rapport spécial du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C⁶, à la vingt-quatrième session de la COP.

11. Le secrétariat a aussi aidé les Parties à **s'adapter aux effets des changements climatiques** par des activités concernant aussi bien l'évaluation des incidences et de la vulnérabilité que la planification, l'exécution et la question des pertes et préjudices. En 2018, le secrétariat a aidé le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) à établir un rapport annuel sur l'état d'avancement des plans nationaux d'adaptation (PNA) qui a souligné que 13 pays avaient déjà soumis leur PNA et que 91 des 153 pays en développement avaient pris au moins une mesure pour jeter les bases de leur PNA.

12. Le secrétariat a aidé également le Groupe d'experts des PMA et le Comité de l'adaptation à organiser des réunions d'experts et des réunions de dialogue avec le secteur privé, et contribué à remédier aux lacunes sur le plan des connaissances en soutenant l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Il a en outre aidé l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population à élaborer des recommandations qui facilitent les travaux des Parties visant à adopter des démarches intégrées pour éviter, atténuer et traiter les déplacements liés au climat.

13. En ce qui concerne la **mobilisation de ressources financières pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation**, le secrétariat a aidé le Comité permanent du financement (CPF) à réaliser l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique et à organiser diverses manifestations importantes, dont le Forum 2018 du CPF, à Songdo (République de Corée), un atelier de session sur le financement à long terme, à Bonn, et le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique, à Katowice.

14. Concernant la **mise au point et le transfert de technologies**, le secrétariat a aidé le Comité exécutif de la technologie (CET) pour démarrer un nouveau projet d'évaluation des besoins technologiques à l'échelle mondiale, collaboré avec le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) pour organiser un dialogue sur les incubateurs et les accélérateurs de technologies climatiques dans les pays en développement et publié trois notes techniques. En outre, le secrétariat et le Partenariat PNUE-DTU⁷ ont publié une brochure détaillant les priorités technologiques recensées entre 2015 et 2018. Le secrétariat, le CET et le CRTC ont organisé quatre réunions d'experts techniques pour faciliter la mise en évidence des politiques, des pratiques et des technologies à fort potentiel d'atténuation.

15. Pour ce qui est du **renforcement des capacités des pays en développement**, le secrétariat a aidé le Comité de Paris sur le renforcement des capacités à organiser son premier carrefour du renforcement des capacités à la vingt-quatrième session de la COP. Il l'a aussi aidé à recenser les besoins de renforcement des capacités de mise en œuvre des CDN en structurant et coordonnant les travaux relatifs à une étude pilote nationale du Comité de Paris. Avec l'appui organisationnel et technique du secrétariat, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention a amélioré la capacité technique des pays en développement à établir leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés en formant des centaines d'experts. Le secrétariat a formé et habilité de nouveaux experts à participer à l'examen des inventaires de GES, des rapports biennaux et des communications nationales soumis par les pays développés. Il a collaboré avec des organismes des Nations Unies pour mettre en place

⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2018. *Global Warming of 1.5 °C : An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5 °C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*, Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible à l'adresse <http://ipcc.ch/report/sr15/>.

⁷ Ce partenariat, dénommé auparavant Centre Risoe du PNUE, opère dans le cadre d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark (DTU) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

un Réseau Sud-Sud sur le système de suivi, de notification et de vérification, et la transparence en Afrique de l'Ouest. Avec le concours des centres de collaboration régionaux, le secrétariat a en outre organisé 17 manifestations, qui ont attiré plus de 1 500 participants, pour renforcer les capacités liées au MDP.

16. Le secrétariat a soutenu le **régime de suivi, de notification et de vérification** tout au long de l'année 2018. Dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international, 43 pays développés ont soumis des inventaires de GES, dont 23 ont été examinés par des experts. À ce jour, 45 pays en développement ont soumis leur rapport biennal actualisé au titre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international. En 2018, 20 Parties ont présenté leur rapport biennal actualisé, qui était dans la plupart des cas le deuxième ou le troisième rapport du pays.

3. Gérer les données, l'information et les connaissances indispensables

17. Le secrétariat continue d'administrer un certain nombre de portails de données essentiels, parmi lesquels :

a) Le pôle d'information Lima REDD+ : les pays qui ont soumis des niveaux de référence pour les forêts et un rapport sur leurs résultats et qui disposent d'un accès au pôle d'information Lima REDD+ peuvent bénéficier d'un financement fondé sur les résultats ;

b) Le registre du MDP : lorsque des unités de réduction certifiée des émissions sont délivrées pour un projet, elles sont inscrites dans le registre du MDP ;

c) Une série de systèmes de données pour la gestion des rapports nationaux et des inventaires de GES.

18. Le secrétariat a également remanié le portail NAZCA pour l'action mondiale en faveur du climat, qui offre désormais une meilleure vue d'ensemble des données et une ventilation plus claire de l'action climatique en fonction des groupes et des secteurs concernés.

4. Permettre l'interaction entre les Parties, entre les Parties et les acteurs non parties, et au sein du système des Nations Unies en général afin de renforcer la mobilisation vers les objectifs de la Convention

19. Sous la direction des champions de haut niveau du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat, le secrétariat a organisé des sessions spéciales au cours des semaines régionales du climat et de la vingt-quatrième session de la COP, et a lancé les publications intitulées « *Climate Action Now: Summary for Policymakers 2018* »⁸ et « *Yearbook of Global Climate Action 2018* »⁹ à l'occasion d'une réunion de haut niveau sur l'action climatique mondiale à la vingt-quatrième session de la COP.

20. Le secrétariat a aussi organisé des activités au titre de l'Action pour l'autonomisation climatique, dont le premier Forum de la jeunesse, des concours de vidéo et des ateliers régionaux pour l'Europe et la région méditerranéenne.

21. La vingt-quatrième session de la COP a eu lieu à mi-parcours du Plan d'action pour l'égalité des sexes, adopté par les Parties en novembre 2017 pour une durée de deux ans. Des progrès ont été accomplis en 2018 s'agissant d'accroître la représentation des femmes et leur participation effective à la prise de décisions concernant les changements climatiques, plus de la moitié des organes décisionnels et techniques ayant augmenté la participation des femmes jusqu'à au moins 38 %. Le secrétariat a lancé l'initiative #ActOnTheGap à la vingt-quatrième session de la COP, organisé le prix Women for Results (« Des femmes pour des résultats ») et prêté son appui au premier atelier de renforcement des capacités à l'intention des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques.

⁸ Disponible à l'adresse http://unfccc.int/resource/climateaction2020/media/1308/unfccc_spm_2018.pdf.

⁹ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/GCA_Yearbook2018.pdf.

C. Résultats financiers

22. Le rapport annuel présente les principaux résultats financiers de 2018, dont les recettes et les dépenses totales, le financement par les fonds d'affectation spéciale, la comparaison des prévisions de dépenses et les dépenses effectives pour le budget de base et le relevé international des transactions, ainsi que des listes des Parties et des acteurs non parties ayant versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

D. Personnel du secrétariat

23. Le secrétariat s'efforce de garder un effectif diversifié et équilibré qui soit représentatif des Parties auxquelles il assure des services. Fin 2018, il disposait d'un effectif de 391 personnes sous contrat à durée déterminée ou sous contrat temporaire. Le rapport annuel présente la composition du personnel par sexe, région géographique, niveau et source de financement.

III. Perspectives pour 2019 et au-delà

24. La portée des activités au titre du processus de la Convention s'est élargie, et les besoins, les responsabilités et les tâches du secrétariat ont augmenté en conséquence. Pour 2019 et au-delà, il est demandé au secrétariat de s'acquitter de fonctions plus nombreuses que jamais, les nouvelles tâches et les nouveaux domaines d'action qui lui ont été confiés à Katowice venant s'ajouter à ses activités actuelles. Il continuera notamment d'appuyer les dispositifs relatifs à la transparence existants et commencera de mettre en place l'infrastructure nécessaire au cadre de transparence renforcé. Il mettra également au point les programmes de travail sur l'adaptation, les pertes et préjudices, le financement de l'action climatique et les technologies climatiques, et soutiendra l'examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et mènera les préparatifs nécessaires à la conception du bilan mondial.

25. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021, présenté dans le document FCCC/SBI/2019/4, tient compte de ces besoins et responsabilités et vise à faire en sorte que les services prévus à l'appui de l'ensemble des activités dont le secrétariat a été chargé par les Parties puissent être exécutés d'une manière équilibrée, durable, fiable et économique.
